# La charte de fonctionnement des structures enfance-jeunesse

expliquée aux enfants

Toi, jeune citoyen de La Chapelle-sur-Erdre, tu participes à des activités de loisirs éducatifs que la Ville te propose. Par exemple, dans les accueils périscolaires après l'école, pendant les séjours ou les accueils de loisirs le mercredi et les vacances.

Grâce à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (article 12), tu as le droit « d'exprimer librement ton opinion pour toute question qui te concerne, et de voir cette opinion prise en considération ».

Cela veut dire que dans tous ces centres de loisirs ou séjours, tu pourras participer activement à l'organisation de la vie collective et des activités.



La charte a été votée en conseil municipal le 28 septembre 2015.

#### Ce qui est important :

#### Les élus de La Chapelle-sur-Erdre (le Maire et le Conseil Municipal) souhaitent que dans les activités :

- tout le monde puisse être accueilli (garçons/filles, personnes porteuses de handicap/valides, riches/pauvres, ...) : c'est la mixité,
- chacun puisse aider l'autre : c'est la solidarité,
- chacun puisse être considéré de la même façon : c'est l'équité,
- tout le monde puisse vivre en harmonie: partager ou pas des modes de vie ou des idées sans que cela soit imposé ou que nous l'imposions aux autres : c'est la laïcité,
- chacun puisse apprendre à faire et à penser de plus en plus de choses par lui même : c'est l'autonomie,
- chacun soit vigilant vis-à-vis de ce qui l'entoure : enfants, adultes, locaux, objets (jeux, matériel, ...) : c'est le respect.





## Pour que toutes ces grandes idées fonctionnent,

#### chacun fera en sorte que:

- > Tous (enfants, jeunes, encadrants, parents, et toute autre personne) participent à la construction des projets et à l'organisation de la vie collective : c'est le principe de co-gestion,
- > Chacun puisse prendre plaisir à ce qu'il fait et se sentir accueilli dans le respect de ses différences et de ses particularités : c'est le principe de la bienveillance.

### Quels sont tes droits et libertés?

- le droit à la sécurité,
- le droit au respect,
- le droit à la différence,
- la liberté d'expression,
- le droit de participation démocratique,
- la liberté d'opinion,
- le droit de réunion,
- le droit de se déplacer en autonomie,
- le droit de défendre ses droits,
- le droit au bien-être,
- le droit aux loisirs,
- le droit à la culture,
- le droit à la créativité,
- le droit à l'initiative et au tâtonnement...





Quels sont tes devoirs et obligations?



Ils seront définis avec toi dans chaque lieu d'accueil.

Une échelle des sanctions sera réfléchie avec toi. Elle sera utilisée en cas de non-respect des règles déterminées ensemble.

Ce texte a été écrit par les animateurs qui t'encadrent dans tes activités à l'accueil de loisirs, au périsco, dans les salles de jeunes et les séjours.

Un autre a aussi été écrit pour tes parents ou les autres adultes.

Le texte complet est disponible sur le blog du Projet Éducatif Local : http://pel.lachapellesurerdre.fr

Renseignements auprès du Projet Éducatif Local : pel@lachapellesurerdre.fr - 02 51 81 87 61

